

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1838

2 octobre 2006

### SOMMAIRE

ADSYS, Advanced Digital System, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88219	Industries Réunies de Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	88196
AllianceBernstein (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	88180	Johannes u. Partner, GmbH, Schoos . . . . .	88205
Amesbury Property Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88185	Just Arrived, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88223
Apex Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88218	Laach Invest S.C.I., Rodange . . . . .	88188
Artal Group S.A., Luxembourg . . . . .	88179	LIL Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	88185
Artal Group S.A., Luxembourg . . . . .	88179	LIL Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	88185
Artal International S.A., Luxembourg . . . . .	88199	Mofin Holding S.A. . . . .	88215
Artal International S.A., Luxembourg . . . . .	88199	Neofacto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	88208
Artal Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	88194	New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88182
Artal Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	88194	Nouvelle Mercerie Marx-Schaeffer, S.à r.l., Bertrange . . . . .	88194
Artal Participations & Management S.A., Luxembourg . . . . .	88195	Panlogistic S.A., Luxembourg . . . . .	88184
Artal Participations & Management S.A., Luxembourg . . . . .	88195	Panolux S.A., Luxembourg . . . . .	88184
Artal Participations & Management S.A., Luxembourg . . . . .	88195	Patron Ku'damm, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88179
Association Luxembourgeoise contre les Maladies Respiratoires, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	88190	Portfolio B.P., Sicav, Luxembourg . . . . .	88189
B.C.I., S.à r.l., Erpeldange . . . . .	88205	(Le) Roc Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88184
Banorabe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	88188	Running Holding S.A. . . . .	88208
Black Lion Beverages Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88182	Servco Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88189
Bosa Hotel & Resort S.A. . . . .	88215	Sireo Immobilienfonds No. 4 Alpha, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88186
(Le) Canotier S.A., Pétange . . . . .	88192	Sireo Immobilienfonds No. 4 Grenoble, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88186
CB Richard Ellis SPE II Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88178	Sireo Immobilienfonds No. 4 Lyon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88186
Chemical Transport S.A., Bertrange . . . . .	88208	Société de Révision et d'Expertises, S.à r.l., Mamer . . . . .	88206
Chemical Transport S.A., Bertrange . . . . .	88208	Société de Révision et d'Expertises, S.à r.l., Mamer . . . . .	88207
Crelan Finance S.A., Luxembourg . . . . .	88184	Van Dale Holding S.A. . . . .	88218
Dafisa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	88198	Varied Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	88186
Dafisa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	88198	Viro Holding S.A., Luxembourg . . . . .	88187
Duma Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	88216	Warshiping S.A., Mamer . . . . .	88196
Financière Mirage S.A., Luxembourg . . . . .	88215	Waterbridge, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88209
Financière Mirage S.A., Luxembourg . . . . .	88215	Wire S.A., Luxembourg . . . . .	88206
Grumhold S.A., Luxembourg . . . . .	88191	Wire S.A., Luxembourg . . . . .	88206
Immodun, S.à r.l., Strassen . . . . .	88199	WP Roaming II S.A., Contern . . . . .	88180
Immomo S.C.I., Luxembourg . . . . .	88221	WWC Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	88200
Imvo S.A.H., Luxembourg . . . . .	88187		

**CB RICHARD ELLIS SPE II CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 202.050.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 110.736.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte de deux conventions de cession de parts sociales du 20 juin 2006,

- que M. Michael Best, directeur, domicilié à Sachsenhäuser Landwehrweg 189, 60599 Francfort, Allemagne, a cédé 30 (trente) parts sociales de Classe C qu'il détenait dans la société CB RICHARD ELLIS SPE II CO-INVEST, S.à r.l. à la société CB RICHARD ELLIS INVESTORS, INC, société de droit américain, ayant son siège social au 865 South Figueroa Street, Suite 3500, Los Angeles, CA 90017, U.S.A. et inscrite au registre de l'Etat de Californie sous le numéro 863007,
- que M. Jan Findeisen, directeur, domicilié à Blumenthalstrasse 34, Pankow, 13156 Berlin, Allemagne, a cédé 30 (trente) parts sociales de Classe C qu'il détenait dans la société CB RICHARD ELLIS SPE II CO-INVEST, S.à r.l., à la société CB RICHARD ELLIS INVESTORS, INC, société de droit américain, ayant son siège social au 865 South Figueroa Street, Suite 3500, Los Angeles, CA 90017, U.S.A. et inscrite au registre de l'Etat de Californie sous le numéro 863007.

Depuis, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- CB RICHARD ELLIS INVESTORS, INC.:
- 7 parts sociales de Classe A,
- 4000 parts sociales de Classe B,
- 194 parts sociales de Classe C.
- CBRE INVESTORS PARTNERS POOL 05, LLC:
- 64 parts sociales de Classe D.
- CB RICHARD ELLIS INVESTORS EXECUTIVE HOLDING COMPANY LLC:
- 2.308 parts sociales de Classe D.
- M. Marc Chong Kan:
- 1 part sociale de Classe A,
- 12 parts sociales de Classe C.
- M. Thibault de Valence de Minardière:
- 29 parts sociales de Classe A,
- 574 parts sociales de Classe C.
- M. François Lex:
- 7 parts sociales de Classe A,
- 140 parts sociales de Classe C.
- M. Damien Revon:
- 10 parts sociales de Classe A,
- 200 parts sociales de Classe C.
- Mme Christine Sonnier:
- 8 parts sociales de Classe A,
- 160 parts sociales de Classe C,
- M. Andrew Colman:
- 8 parts sociales de classe A,
- 160 parts sociales de classe C.
- M. Michael Best:
- 4 parts sociales de Classe A,
- 40 parts sociales de Classe C.
- M. Jan Findeisen:
- 4 parts sociales de Classe A,
- 40 parts sociales de Classe C.
- M. Olivier Crépin:
- 3 parts sociales de Classe A,
- 60 parts sociales de Classe C.
- M. Nicolas Lutgé:
- 1 part sociale de Classe A,
- 20 parts sociales de Classe C.
- M. James Clifton-Brown:
- 28 parts sociales de Classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

CB RICHARD ELLIS SPE II CO-INVEST, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04721. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079071.3//64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**PATRON KU'DAMM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 112.169.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, l'extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 3 mai 2006, déposé au registre de commerce et des sociétés en date du 19 juin 2006 sous la référence N° L060057156.02 doit être lu de la manière suivante:

«Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé le 3 mai 2006 que la société PATRON KU'DAMM HOLDINGS, S.à r.l. a cédé à la société SUPREMA VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, ayant son siège social à Rosenthaler Straße 13, 10119 Berlin, Allemagne, 80 parts sociales (quatre-vingts parts sociales) qui représentent 16% du capital de la société PATRON KU'DAMM, S.à r.l.».

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09107. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(079200.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**ARTAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 44.470.

*Conseil d'Administration:*

Monsieur Eric Wittouck, Président;  
Monsieur J.F. Andersen, Administrateur;  
Monsieur R. Debbane, Administrateur;  
Monsieur D.-M. Fallon, Administrateur;  
Monsieur L. Goldschmidt, Administrateur;  
Monsieur E. Jolly, Administrateur;  
Monsieur L. Lunt, Administrateur;  
Monsieur P. Minne, Administrateur;  
Monsieur R. Reckinger, Administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur L. Goldschmidt en tant qu'administrateur pour une période de 1 an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes du 31 décembre 2006.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ARTAL GROUP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10520. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(078783.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**ARTAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 44.470.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

ARTAL GROUP S.A.

Signature

(078780.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**WP ROAMING II S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 109.462.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 5 juillet 2006 que les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil d'administration de la Société, leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société se terminant au 31 décembre 2006:

- Monsieur Jeremy Young, ayant son adresse professionnelle à Almack House, 28 King Street, St. James, SW1Y 6QW à Londres;
- Monsieur Martin Lippert, demeurant au 7, rue Général Major L.E. Olivier, L-2225 à Luxembourg;
- Monsieur Vince Tallent, ayant son adresse professionnelle à Kybo, Ruxley Crescent, Claygate, Esher KT10 OTZ au Royaume-Uni;
- Monsieur Peter Langkilde, demeurant Le Petite Ours, 1760 Poute d'Avoiraz, La Croix, 74 110 Morzine, en France;
- Monsieur Marvin Teubner, ayant son adresse professionnelle à Warburg Pincus International LLC, Almack House, 28, King Street, St James SW1Y 6QW à Londres;
- Monsieur Hauke Luebben, ayant son adresse professionnelle à Warburg Pincus Deutschland, GmbH, Liebigstrasse 53, D-60323, Frankfurt am Main en Allemagne;
- Monsieur Philipp Bruchmann, ayant son adresse professionnelle à Warburg Pincus Deutschland, GmbH, Liebigstrasse 53, D-60323, Frankfurt am Main, Allemagne;
- Monsieur Guy Sochovsky, demeurant à Leamington Road Villas, W11 1HT, Londres;
- Madame Bilge Ogut, ayant son adresse professionnelle au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017;
- Monsieur Lars Torpe Christofferson, demeurant au 10, rue de Général Omar Bradley, L1279 à Luxembourg;
- Monsieur Juergen Appel, demeurant au 2, rue des Bleuets, L-1242 à Luxembourg.

La démission de Monsieur Larry Bettino, avec effet au 26 mai 2006 en tant que membre du conseil d'administration a été acceptée.

Le mandat de KPMG, 31, allée Scheffer, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05516. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078643.3//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 34.405.

—  
In the year two thousand and six, on eighth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (the «Corporation») having its registered office in Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 31st July 1990. The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on 30th September 2005 published in the Mémorial C number 462 (Recueil des Société et Associations) of 3rd March 2006.

The meeting was presided by Mr Bertrand Reimmel, private employee, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Ms Hoedich Kaviani, private employee, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

Amendment of Article one of the articles of incorporation to change the name of the Corporation from ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. into AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A. with effect on 31st July 2006.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*Resolution*

It is resolved to amend Article one of the articles of incorporation to change the name of the Corporation from ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. into AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A. with effect on 31st July 2006. In consequence article first of the Articles of Incorporation shall read as follows:

«**Art. 1.** There exists a corporation in the form of a société anonyme under the name of AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated at 1,300.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day aforementioned.

And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Edmond Schroeder, alors résidant à Mersch, en date du 31 juillet 1990. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Henri Hellinckx résidant à Mersch en date du 30 septembre 2005 publié au Mémorial C numéro 462 (Recueil des Sociétés et Associations) du 3 mars 2006.

L'assemblée fut présidée par Monsieur Bertrand Reimmel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Madame Hoedich Kaviani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Modification, avec effet au 31 juillet 2006, de l'article premier des statuts afin de changer la dénomination sociale de la Société de ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. en AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

*Résolution*

Il est décidé de modifier, avec effet au 31 juillet 2006, l'article premier des statuts et de changer la dénomination sociale de la Société de ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. en AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A.

Par conséquent l'article premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société en la forme de société anonyme sous la dénomination de AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A.».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, l'assemblée fut ensuite clôturée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite du présent acte, s'élèvent à approximativement 1.300.- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Reimmel, H. Kaviani, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(079972.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) 2005, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 112.548.

Il résulte d'un contrat de cession daté du 14 décembre 2005 que la société NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. a cédé 400 parts sociales (quatre cents parts sociales) de la société NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) 2005, S.à r.l., représentant 80% du capital social, à la société G.O. II - LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

La société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079206.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 900.000,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.100.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 26 mai 2006 que:

LION CAPITAL FUND I, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro LP009526, détenteur de sept mille cent vingt (7.120) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales») dans la Société, a transféré neuf cent quatre-vingt-trois (983) des Parts Sociales qu'elle détenait dans la Société;

LION CAPITAL FUND I A, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne immatriculé auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro LP009841, détenteur de mille trente-deux (1.032) Parts Sociales dans la Société, a transféré trois cent soixante-seize (376) des Parts Sociales qu'elle détenait dans la Société;

LION CAPITAL FUND I B, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro LP009842, détenteur de sept cent soixante-dix-neuf (779) Parts Sociales dans la Société, a transféré cent trente (130) des Parts Sociales qu'elle détenait dans la Société;

LION CAPITAL FUND I C, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro LP010502, détenteur de trente et une (31) Parts Sociales dans la Société, a transféré cinq (5) des Parts Sociales qu'elle détenait dans la Société;

LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, immatriculé auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro LP009527, détenteur de trente-huit (38) Parts Sociales dans la Société, a transféré six (6) des Parts Sociales qu'elle détenait dans la Société.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et régie selon les lois des Iles Caïmanes, chacun d'entre eux ayant leur siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes,

seize mille neuf cent vingt-trois (16.923) parts sociales de classe A;

BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV-A L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, chacun ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes,

deux cent soixante-sept (267) parts sociales de classe A;

BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV-A L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, chacun ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes,

sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de classe A;

BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, chacun ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes,

cinquante-trois (53) parts sociales de classe A;

LION CAPITAL FUND I, L.P., ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, représenté par son manager LION CAPITAL LLP, un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Angeleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro OC308261, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF,

sept mille cent vingt (6.137) parts sociales de classe A;

LION CAPITAL FUND I A, L.P., ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, représenté par son manager LION CAPITAL LLP, un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Angeleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro OC308261, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF,

mille trente-deux (656) parts sociales de classe A;

LION CAPITAL FUND I B, L.P., ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, représenté par son manager LION CAPITAL LLP, un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Angeleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro OC308261, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF,

sept cent soixante-dix-neuf (649) parts sociales de classe A;

LION CAPITAL FUND I C, L.P., ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, représenté par son manager LION CAPITAL LLP, un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Angeleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro OC308261, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF,

trente et une (26) parts sociales de classe A;

LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Grande-Bretagne, représenté par son manager LION CAPITAL LLP, un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Angeleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Companies' House of Cardiff sous le numéro OC308261, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, London, SW1X 7HF,

trente-huit (32) parts sociales de classe A;

LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS L.P., un exempted limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED, constitué à Guernsey et immatriculé aux Caïmanes en tant que société étrangère et ayant son siège social à c/o Stuarts Corporate Services Limited, 4th floor, Cayman Financial Center, Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2510 GT, Grand Cayman, Iles Caïmanes,

trois mille neuf cents (3.900) parts sociales de classe A;

LION/ORANGINA COINVESTORS L.P., un exempted limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED, constitué à Guernsey et immatriculé aux Iles Caïmanes en tant que société étrangère et ayant son siège social à c/o Stuarts Corporate Services Limited, 4th floor, Cayman Financial Center, Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2510 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes,

cinq mille cent (5.100) parts sociales de classe A;

LION/ORANGINA CO-INVESTORS II L.P., un exempted limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à c/o Stuarts Corporate Services Limited, 4th floor, Cayman Financial Center, Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2510 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED, constitué à Guernsey et immatriculée aux Iles Caïmanes en tant que société étrangère et ayant son siège social à c/o Stuarts Corporate Services Limited, 4th floor, Cayman Financial Center, Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2510 GT, Grand Cayman, Iles Caïmanes,

mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe A.

Total ..... trente-six mille (36.000) parts sociales de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, réf. LSO-BT00234. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080812.3//110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

88184

**CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 48.902.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2006, Mme Martine Mannès, 251, boulevard Sylvain Dupuis, B-1070 Bruxelles, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de M. Jacques Rousseaux, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec celui de ses collègues, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

*Pour CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08126. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079231.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**LE ROC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 109.918.

Le siège social de la société LE ROC LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 109.918 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet au 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

B. Felten  
*L'agent domiciliaire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00583. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079393.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**PANLOGISTIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 87.068.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 mai 2006*

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour avis sincère et conforme  
PANLOGISTIC S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06522. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079433.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**PANOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 47.887.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 26 juin 2006*

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

*Pour PANOLUX S.A.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06565. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079439.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**LIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 47.798.

*Conseil d'administration:*

Monsieur Emile Vogt, Administrateur, demeurant à L-1840 Luxembourg.

Monsieur Paul Köhler, Administrateur-Délégué, demeurant à NL-6883 CM Velp.

Monsieur Bernard Darimont, Administrateur-Délégué, demeurant à B-3080 Tervuren.

Madame Anne Goffard, Administrateur-Délégué, demeurant à L-1840 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Bernard Darimont, Emile Vogt et Paul Köhler ainsi que de Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs et de Messieurs Bernard Darimont et Paul Köhler ainsi que Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs-délégués. Les mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

LIL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078765.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**LIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 47.798.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

LIL LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078763.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**AMESBURY PROPERTY GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.869.

*Extrait de la décision de l'associé unique du 16 juin 2006*

L'associé unique:

SHAFTESBURY INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., 80, Broad Street, Monrovia,

a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Colm Smith, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 4 mai 2006;

- d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 4 mai 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour AMESBURY PROPERTY GROUP, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080313.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**VARIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 39.359.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2006, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommées Administrateurs en remplacement de M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

*Pour VARIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08108. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079443.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 ALPHA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
H. R. Luxemburg B 103.539.

Der Sitz der Gesellschaft wurde zum 1. Juli 2006 von 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, verlegt.

Luxembourg, den 19. Juli 2006.

*Für SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 ALPHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08111. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079470.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 GRENOBLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
H. R. Luxemburg B 105.289.

Der Sitz der Gesellschaft wurde zum 1. Juli 2006 von 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, verlegt.

Luxembourg, den 19. Juli 2006.

*Für SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 GRENOBLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08113. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079472.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LYON, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
H. R. Luxemburg B 109.613.

Der Sitz der Gesellschaft wurde zum 1. Juli 2006 von 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, nach 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, verlegt.

Luxembourg, den 19. Juli 2006.

*Für SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LYON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08115. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079474.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

88187

**VIRO HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 96.080.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Béatriz Garcia, Avocat, demeurant à Luxembourg,  
«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de LAUTREC INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg,  
«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme VIRO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.080, a été constituée suivant acte reçu le 17 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1122 du 28 octobre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme VIRO HOLDING S.A. prédésignée, s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros), divisé en 320 actions de EUR 100,- chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VIRO HOLDING S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et, en outre, qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(078831.3/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**IMVO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 61.121.

—  
Veuillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour IMVO

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080326.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**LAACH INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R. C. Luxembourg E 2.474.

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Eric Brion, administrateur de sociétés, demeurant à L-4962 Clemency, 8A, rte de Messancy.

2) Madame Mireille Hein, directrice, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne, ici représentée par Monsieur Christian Schleich, ci-après qualifié.

En vertu d'une procuration annexée au présent acte.

3) Monsieur Roland Reumont, retraité, demeurant à L-4953 Bascharage, 58, Cité Bommelscheuer.

4) Monsieur Frédéric Reumont, ingénieur, demeurant à L-4953 Bascharage, 58, Cité Bommelscheuer.

5) Monsieur Christian Schleich, employé privé, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 56, rue de la Montagne, uniques associés de la société civile immobilière LAACH INVEST SCI, avec siège à L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise, constituée suivant acte notarié du 6 décembre 2001, publiée au Mémorial C N° 472 du 25 mars 2002,

lesquels comparants ont déclaré opérer les cessions de parts suivantes au prix de la valeur bilan:

- Madame Mireille Hein, préqualifiée, cède 6 parts sociales, à Monsieur Eric Brion, lequel accepte.

- Monsieur Roland Reumont, préqualifié, cède 3 parts sociales;

- Monsieur Frédéric Reumont, préqualifié, cède 3 parts sociales;

- Monsieur Christian Schleich, préqualifié, cède 6 parts sociales;

- à la société à responsabilité limitée FOREIGN PROPERTIES INVEST S.A., avec siège social à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy, constituée suivant acte notarié du 15 octobre 2004 (R.C. No B 51.195), publié au Mémorial C N° 409/1995, ici représentée par 2 de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean-Yves Marchand, employé privé, demeurant à Pétange;

- Madame Anne-Françoise Marchand; demeurant à F-54260 Braumont, lesquels acceptent.

Suite à ces cessions, il y a lieu de modifier l'article 6 deuxième alinéa comme suit:

**Art. 6. 2<sup>e</sup> phrase.** Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Eric Brion, préqualifié ..... 12 parts sociales

- La S.A. FOREIGN PROPERTIES INVEST, préqualifiée ..... 12 parts sociales

Total: ..... 24 parts sociales

Lesdites cessions de parts ont été ratifiées par les gérants actuels Messieurs Roland Reumont et Eric Brion, préqualifiés.

Les nouveaux associés décident de transférer le siège de Pétange à Rodange.

L'adresse du siège est: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

En conséquence l'article 5 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Première phrase.** Le siège est établi dans la Commune de Pétange.*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Reumont, F. Reumont, E. Brion, Ch. Schleich, J.-Y. Marchand, A.-F. Marchand, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2006, vol. 918, fol. 68, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 juillet 2006.

G. d'Huart.

(078872.3/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.
**BANORABE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.761.

*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2006*

Le mandat de Dr Naaman Azhari, banquier, demeurant à Aïn El Mreïseh, Avenue de Paris, Immeuble Corniche Garden, Beyrouth, Liban, comme président du conseil d'administration est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009 qui statuera sur l'exercice 2008.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079593.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

**PORTFOLIO B.P., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 68.029.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 17 juillet 2006*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Benoît de Hulst, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines, Administrateur;
- Monsieur Reginald Van Leer, Administrateur;
- Monsieur Xavier Delattre, Administrateur;
- Monsieur Jean-Luc Parmentier, Administrateur;
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Administrateur.

- La réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A. pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Benoît de Hulst, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

*Administrateurs:*

- Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Reginald Van Leer, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Xavier Delattre, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Jean-Luc Parmentier, Directeur Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Directeur Général Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE.

Le Réviseur est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

B. Leite / N. Petricic

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09208. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079086.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**SERVCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 80.733.

*Extrait de la décision de l'associé unique du 16 juin 2006*

L'associé unique

SHAFTESBURY INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., 80, Broad Street, Monrovia a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Colm Smith, de ses fonctions de Gérant, avec effet au 4 mai 2006.
- d'accepter la nomination d'UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Gérant, pour une durée illimitée, avec effet au 4 mai 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant:

- de transférer le siège social du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

*Pour SERVCO HOLDINGS, S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09031. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080320.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE CONTRE LES MALADIES RESPIRATOIRES,  
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg F 3.854.

—  
STATUTS

Il est formé une association sans but lucratif sous la dénomination ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE CONTRE LES MALADIES RESPIRATOIRES.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Siège social: Luxembourg, rue Zithe.

La société a pour objet la lutte et le dépistage des broncho-pneumopathies chroniques obstructives, ainsi que de l'asthme, la lutte et le dépistage de même que la prévention du cancer bronchique, la lutte contre toutes les maladies respiratoires plus rares.

Elle interviendra à tous les niveaux, notamment au niveau du Ministère de la Santé et de l'Union des Caisses de Maladie afin d'assurer la prise en charge adéquate des insuffisants respiratoires nécessitant un traitement à domicile, notamment par oxygénothérapie ou moyens mécaniques.

Elle essaiera de défendre au mieux les intérêts des patients présentant des problèmes respiratoires. Des campagnes visant à informer le grand public sur ces maladies devront être organisées.

L'association constituera des liens de coopération avec les organismes et autorités médicales scientifiques et administratives nationales et internationales. Elle peut s'associer à des groupements à objet identique ou similaire, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** L'association comporte au moins trois membres qui sont les membres fondateurs, membres de droit, qui ont participé à la fondation de l'association, de membres d'honneur: personnes qui ont rendu des services importants à l'association. Ils sont nommés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra admettre des membres actifs, personnes morales ou physiques.

**Art. 3. Adhésion.** La qualité de membre est sollicitée par voie de demande écrite adressée au Président. Ces demandes sont soumises par le président au conseil d'administration pour décision.

**Art. 4.** La qualité de membre se perd:

- par démission adressée par écrit ou décès,
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à l'association,
- par radiation prononcée par l'assemblée générale pour non paiement de la cotisation.

Pour l'exclusion et la radiation, le membre intéressé devra être invité au préalable à fournir des explications. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas demander le remboursement des cotisations versées.

**Art. 5. Ressources.** Les recettes annuelles de l'association se compose des cotisations et contributions de ses membres, des subventions et participation financière des collectivités publiques et privées, du revenu de ses biens, des dons et legs et toute autre ressource non interdite par la loi.

**Art. 6. Cotisations.** Le montant des cotisations payées par les membres actifs est fixé par l'assemblée générale.

Les membres d'honneur et les membres fondateurs, membres de droit, sont dispensés du paiement des cotisations.

**Art. 7. Responsabilité des membres.** Aucun membre de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'association répond de ses engagements.

**Art. 8. Le conseil d'administration.** L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant trois membres élus pour cinq années par l'assemblée générale. Ils sont élus par l'assemblée générale au scrutin secret. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, le conseil d'administration pourvoit provisoirement à son remplacement. Il est procédé à son remplacement définitif par la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les membres du conseil d'administration doivent être de nationalité luxembourgeoise et être à jour de leurs cotisations.

Le conseil d'administration a une compétence générale pour la gestion de l'association en conformité avec les décisions de l'assemblée générale. Il pourra être assisté, à titre consultatif, par un conseil technique et financier.

**Art. 9. Réunion.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que cela est nécessaire et au minimum deux fois par année.

Il est convoqué par le président ou par le secrétaire ou sur la demande du quart de ses membres.

Les convocations sont envoyées au moins 15 jours à l'avance. La présence de la moitié des membres du conseil d'administration est requise pour la validité des délibérations. Les membres du conseil, ou leurs représentants, suppléants désignés, ne peuvent se faire représenter aux séances mais ils peuvent donner délégation de vote à un autre membre du conseil d'administration et dans ce cas, aucun membre ne peut recevoir plus d'une délégation. Cette délégation doit être donnée par écrit et remise au président préalablement au vote. Les délibérations sont adoptées à la majorité des voix et en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre sur invitation du président de personnes à titre consultatif.

**Art. 10. Rémunérations.** Les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites, toutefois le remboursement des frais et débours exposés dans l'intérêt de l'association est admis.

**Art. 11. Assemblée générale.** L'assemblée générale comprend les membres fondateurs et les membres actifs. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président, ou à défaut du secrétaire, ou sur la demande du quart au moins des membres de l'association. L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration. Elle entend les rapports sur la gestion du conseil et sur la situation financière et morale de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le projet de budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et sur celles-là seulement. Elle fixe le montant de la cotisation.

Les convocations sont adressées par la présidence aux représentants au moins 15 jours à l'avance par lettre individuelle. Les décisions et les délibérations sont adoptées à la majorité absolue des membres présents et représentés. Les membres de l'assemblée peuvent déléguer un pouvoir à un autre membre, chacun ne pouvant être porteur au maximum que de deux mandats. Il est tenu procès-verbal des séances et ces procès verbaux sont transcrits sur un registre et signés par le président et le secrétaire.

**Art. 12. Modification des statuts.** Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du quart des membres de rassemblée générale, proposition soumise au moins deux mois avant la séance. L'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur ces modifications doit se composer du tiers au moins de ses membres. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau à 15 jours d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 3/4 des membres présents ou représentés.

**Art. 13. Dissolution.** L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée à nouveau à 15 jours d'intervalle et peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des 3/4 des membres présents ou représentés. En cas de dissolution, l'assemblée:

- désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association,
- décidera dans les limites fixées par la loi de l'attribution du patrimoine de l'association à une association poursuivant des buts similaires après règlement complet et définitif du passif et reprise éventuelle des apports.

**Art. 14.** Pour ce qui n'est pas prévu par les statuts de l'association, les dispositions et prescriptions de la loi du 21 avril 1928 seront déterminantes.

Les membres se sont réunis en assemblée générale le 4 février 2006.

J.-C. Schneider / G. Massard / J.-P. Parini  
Président / Secrétaire / Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05445. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079969.3//97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

### **GRUMHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 9.568.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 juin 2006 que:

- Messieurs Bruno Beernaerts, David De Marco et Paolo Mondia, ont démissionné de leur poste d'administrateur;  
- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, de nationalité française, né à Saint-Rémy, Saône-et-Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg,

ont été élus administrateurs pour une durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale en l'armée 2007.

- Le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS10009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080357.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**LE CANOTIER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 118.062.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FGA (LUXEMBOURG) S.A., immatriculée au R.C Luxembourg, B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, ici représentée par Mademoiselle Isabelle Deschuytter, employée privée demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 4 mai 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne vartietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, ici représenté par Mademoiselle Isabelle Deschuytter, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing privé à elle délivré à Mamer le 4 mai 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LE CANOTIER S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Pétange.

**Art. 3.** La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier.

Elle pourra, en outre, prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

**Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou de la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille sept. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six. La première assemblée générale se tiendra en deux mille sept.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel Gallo, prénommé .....	1 action
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée .....	999 actions
Total: mille actions .....	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèce de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Johannes Petrus Van Tilborg, né le 24 février 1953 à Dussen (NL), demeurant à L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg;

- Madame Elske Willemina Van Herwijnen, née le 6 janvier 1955 Werkendam (NL), demeurant à NL-4254 XK Sleeuwijk, 170 Rijkstraatweg;

- Monsieur Cornelis Willemln Vlot, né le 4 juillet 1963 à Werkendam (NL), demeurant à NL-4251 BN Werkendam, 59 Van Heldenstraat.

3. Est nommé administrateur-délégué pour une durée de six: Monsieur Johannes Petrus Van Tilborg, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE ET EXPERTISES S.A., avec siège social à Mamer, R.C.S. numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: I. Deschuytter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2006, vol. 918, fol. 99, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2006.

A. Biel.

(080006.3/203/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**ARTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 44.471.

*Conseil d'administration:*

Monsieur Emile Vogt, Administrateur, demeurant à L-1840 Luxembourg.

Monsieur Paul Köhler, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à NL-6833 CM Velp.

Monsieur Bernard Darimont, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à B-3080 Tervuren.

Madame Anne Goffard, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à L-2342 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Bernard Darimont, Paul Köhler et Emile Vogt ainsi que de Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs et de Messieurs Bernard Darimont et Paul Köhler ainsi que de Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs-délégués. Les mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ARTAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078775.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

---

**ARTAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 44.471.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

ARTAL LUXEMBOURG S.A.

Signature

(078771.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

---

**NOUVELLE MERCERIE MARX-SCHAEFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.505.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(080241.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.896.

*Conseil d'Administration:*

Monsieur Emile Vogt, Administrateur, demeurant à L-1840 Luxembourg.  
Monsieur Paul Köhler, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à NL-6833 CM Velp.  
Monsieur Bernard Darimont, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à B-3080 Tervuren.  
Madame Anne Goffard, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à L-2342 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Bernard Darimont, Emile Vogt et Paul Köhler ainsi que de Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs et de Messieurs Bernard Darimont et Paul Köhler ainsi que de Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs-délégués. Les mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers Luxembourg pour une période venant à l'échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078768.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.896.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A.

Signature

(078766.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

**ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.896.

*Conseil d'Administration:*

Monsieur Emile Vogt, Administrateur, demeurant à L-1840 Luxembourg.  
Monsieur Paul Köhler, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à NL-6833 CM Velp.  
Monsieur Bernard Darimont, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à B-3080 Tervuren.  
Madame Anne Goffard, Administrateur/Administrateur-délégué, demeurant à L-2342 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2006*

Confirmation du non renouvellement du mandat de Monsieur Jacques Reckinger lors de l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2002.

Monsieur le Président expose les faits suivants:

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2000, Monsieur Jacques Reckinger (demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II) a été nommé administrateur de la Société pour une durée d'un an, le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuait sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

Le mandat de Monsieur Jacques Reckinger a ensuite été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2001 pour une durée d'un an, le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuait sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2002 statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2001, le mandat de Monsieur Jacques Reckinger, qui était donc arrivé naturellement à échéance, n'a pas été renouvelé et Monsieur Reckinger n'était de ce fait plus administrateur de la société depuis cette date. Cependant, ce non renouvellement

n'a pas été mentionné de façon explicite durant l'assemblée, ce qui a engendré une confusion au niveau du registre de commerce où Monsieur Reckinger continue d'être mentionné à ce jour comme administrateur.

Ensuite, l'Assemblée prend la résolution suivante:

L'Assemblée confirme que le mandat de Monsieur Reckinger en tant qu'administrateur de la Société est arrivé naturellement à échéance le 5 juin 2002 et n'a pas été renouvelé et que Monsieur Jacques Reckinger n'est plus administrateur de la Société depuis cette date.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10547. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078769.3//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

### **INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 77.520.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(080131.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

### **WARSHIPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 118.063.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, non présent, ici représenté par Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 20 avril 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne vartietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. La société FGA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au R.C.S. Luxembourg B 61.096, ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Paché, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer le 20 avril 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne vartietur par toutes son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de WARSHIPING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut, en outre, acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles.

Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou de la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille cinq. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six. La première assemblée générale se tiendra en deux mille sept.

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel Gallo, prénommé .....	1 action
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée .....	999 actions
Total: mille actions .....	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - Monsieur Aniel Gallo, prédit;
  - Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon;
  - Madame Madeleine Alie, administrateur de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
3. Est nommé administrateur-délégué:
  - Monsieur Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Mamer, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Paché, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2006, vol. 918, fol. 85, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2006.

A. Biel.

(080008.3/203/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.158.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2005, les mandats des Administrateurs MM. Daniel Henry Rey, Jean-Charles Robatti et Nicolas Vetsch ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006. M. Daniel Henry Rey a été confirmé dans ses fonctions d'Administrateur-délégué.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

*Pour DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08122. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079497.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

**DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.158.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2005, les mandats des Administrateurs MM. Daniel Henry Rey, Jean-Charles Robatti et Nicolas Vetsch ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007. M. Daniel Henry Rey a été confirmé dans ses fonctions d'Administrateur-délégué.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

*Pour DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08125. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(079497.5//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

---

88199

**ARTAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 70.901.

*Conseil d'Administration:*

Monsieur Emile Vogt, Administrateur, demeurant à L-1840 Luxembourg.  
Monsieur Paul Köhler, Administrateur/Administrateur-Délégué, demeurant à NL-6883 CM Velp.  
Monsieur Bernard Darimont, Administrateur/Administrateur-Délégué, demeurant à B-3080 Tervuren.  
Madame Anne Goffard, Administrateur/Administrateur-Délégué, demeurant à L-2342 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège à Luxembourg.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2006*

L'Assemblée renouvelle les mandats de Messieurs Bernard Darimont, Paul Köhler et Emile Vogt ainsi que de Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs et de Messieurs Bernard Darimont et Paul Köhler ainsi que de Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs-délégués. Les mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers à Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ARTAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078777.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

---

**ARTAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 105, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 70.901.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

ARTAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(078776.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

---

**IMMODUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 70.129.

EXTRAIT

Le 19 juillet 2006 à 9.00 heures, l'associé unique de la société à responsabilité limitée IMMODUN, S.à r.l. a tenu une assemblée générale extraordinaire au siège social de la société et a pris la résolution suivante:

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur André Dumartin de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat et nomme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Aimé Dumartin, dirigeant de société, né le 2 février 1936 à F-Saunacq-et-Muret, demeurant à F-57000 Metz, 9, avenue J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMODUN, S.à r.l.

A. Dumartin

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080400.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**WWC HOLDING, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 118.076.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a société anonyme governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312);

represented by:

a) Mr Ole Sørensen, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Roberto Manciocchi, lawyer, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of incorporation of it as follows:

**Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The name of the company is WWC HOLDING.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company that is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general the company may carry out any financial, commercial, industrial operations and any transactions in respect of real estate or moveable properties, it may as well take all measures to safeguard its rights and carry out any operations intended to favour and facilitate directly or indirectly the implementation or development of its purpose.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants does not trigger the dissolution of the company.

**Title II. Capital - Shares**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

**Art. 8.** Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, shares are freely transferable among participants. Transfers of shares inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers, whether participants or not, who are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove any or all of them:

The number of managers, their term of office and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company; or

- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager; or

- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or

- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** Each manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. Each manager represents the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by a manager.

**Art. 12.** The company will be bound in any circumstances either by the sole signature of the single manager or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers.

**Art. 13.** Each manager may give special powers for certain matters to one or more proxy-holders.

### **Title IV. General meeting of participants**

**Art. 14.** The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg.

### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 15.** The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 16.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortization, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

### **Title VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 17.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants in accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

### **Title VII. Varia**

**Art. 18.** The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present articles of incorporation.

#### Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prenamed, one hundred shares . . . . .	100
Total: one hundred shares . . . . .	100

The shares have been fully paid up to the amount of hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of a total amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

As a result the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

#### Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2006.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately thousand five hundred fifty Euro.

#### Extraordinary general meeting

After the articles of incorporation have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1.- The registered office of the company is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- The number of the managers is set at one (1), and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article eleven (11) of the articles of incorporation of the Company:
  - Mr Henrik Thulesen, Company Director, born in Gladsaxe (Denmark), on 20 January 1958, residing The Panoramic #48, 152 Grosvenor Road, London SW 1V 3JL (United Kingdom).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312);

représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur Ole Sørensen, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit les statuts:

#### Titre 1<sup>er</sup>. Objet - Dénomination - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est WWC HOLDING.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement, la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés, selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

## **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé, ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société; ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant; ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou
- il est révoqué par une résolution des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, sauf ceux expressément réservés par la loi à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés. Chaque gérant représente la société vis-à-vis des tiers et tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par un des ses gérants.

**Art. 12.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Chaque gérant peut donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires.

## **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 14.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant / des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg.

#### **Titre V. Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

#### **Titre VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII. Divers**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, cent parts sociales. . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune par un apport total en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article onze (11) des statuts de la Société:
  - Monsieur Henrik Thulesen, Directeur de Société, né à Gladsaxe (Danemark), le 20 janvier 1958, demeurant The Panoramic #48, 152 Grosvenor Road, London, SW 1V 3JL (Royaume-Uni).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: O. Sørensen, R. Manciocchi, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2006, vol. 905, fol. 67, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(080032.3/239/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**JOHANNES u. PARTNER, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7475 Schoos, 10, rue de Rollingen.

R. C. Luxembourg B 110.089.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 août 2006.

Pour JOHANNES u. PARTNER, GmbH

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(080242.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**B.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5421 Erpeldange, 13, rue de Rolling.

R. C. Luxembourg B 118.087.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Giuseppe Ornielli, gérant, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 75, rue Principale;

2. Olivier Ornielli, employé privé, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 75, rue Principale.

Les comparants ont requis le notaire de documenter, ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de B.C.I., S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Erpeldange.

**Art. 3.** La société a pour objet la pose de plaques en béton préfabriquées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Giuseppe Ornielli, soixante-seize parts sociales .....	76
2) Olivier Ornielli, vingt-quatre parts sociales .....	24
Total: cent parts sociales .....	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5421 Erpeldange, 13, rue de Rolling;

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

- Giuseppe Ornielli, gérant, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 75, rue Principale, gérant technique;
- Olivier Ornielli, employé privé, demeurant à F-57330 Zoufftgen (France), 75, rue Principale, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

#### Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Ornielli, O. Ornielli, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 28 juillet 2006, vol. 470, fol. 73, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 août 2006.

R. Arrensdorff.

(080062.3/218/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

#### **WIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.748.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 17 juillet 2006 qu'il a été décidé, sur base de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00635. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(080307.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

#### **WIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.748.

L'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, administrateur de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 juillet 2006.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00636. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(080307.5//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

#### **SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.145.

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société NOVELLEX S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45.025, ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, demeurant à L-6240 Graulinger, 4, rue de la Marscherwald, et

- Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton, non présents, ici représentés par Madame Isabelle Deschuytter, employée privée, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer le 12 juin 2006.

2) La société MYA S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.634, représentée par deux de ses administrateurs:

Monsieur Guy Lanners, prèdit,

Monsieur John Weber, prèdit,

non présents, ici représentés par Madame Isabelle Deschuytter, prèdite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer le 12 juin 2006.

3) Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprise, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, non présent, ici représenté par Madame Isabelle Deschuytter, prèdite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer le 12 juin 2006.

Lesquels pouvoirs, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés. Monsieur Aniel Gallo, prèdit, est propriétaire de cent quarante-huit (148) parts sociales, la société MYA S.A., représentée comme ci-avant prèdit, est propriétaire de dix-sept (17) parts sociales, et la société NOVELLEX S.A., représentée comme ci-avant prèdit, est propriétaire de dix-sept (17) parts sociales de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l. avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 840, en date du 3 juin 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prèdit notaire Frank Molitor, en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 113, en date du 28 janvier 2004, modifiés suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, en date du 11 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 932 en date du 22 septembre 2005.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social.
2. Modification de l'article deux des statuts.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Mamer.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** «Le siège social est établi à Mamer.

L'adresse du siège est fixée à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Deschuytter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2006, vol. 918, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2006.

A. Biel.

(080256.3/203/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.145.

Les statuts coordonnés de la prèdite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(080257.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 59.030.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 mai 2006*

*Résolutions*

La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

La société SCOTMARSH FOUNDATION LLC. démissionne de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

La société de droit du Liechtenstein, ALPHA ACCOUNTING AG, ayant son siège social à Felbaweg, 10, FL-9494 Schaan, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée est nommée comme administrateur pour une période de six ans.

La société de droit de l'île Maurice, PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LTD., ayant son siège social à C&R Court, 5th Floor, 49, Labourdonnais Street, Port-Louis, Mauritius, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, est nommée comme administrateur pour une période de six ans.

L. Voet / M. Cady / L. Lesire

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11509. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080308.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 59.030.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

*Signature.*

(080310.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**RUNNING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.680.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 24 septembre 1999 entre:

Société domiciliée: RUNNING HOLDING S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg: B 71.680,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 5 mai 2006.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07085. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(080362.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**NEOFACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.044.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2006.

*Signature.*

(080398.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**WATERBRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 118.358.

## STATUTES

In the year two thousand six, on the first of August.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) AL NASR GROUP Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Suite 6, Mill Mall, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3085, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

here represented by:

Mr Ole Sorensen employee of LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

pursuant to a proxy dated 07 June 2006,

2) WATERBRIDGE Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, established and having its registered office in P.O. Box 2512, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands),

here represented by:

Mr Ole Sorensen employee of LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., with professional address in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

pursuant to a proxy dated 8 June 2006.

Said proxies, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacities has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed parties hereby form among themselves as follows:

**Art. 1. Form**

There is established by the appearing parties a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

**Art. 2. Object**

The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has direct or indirect participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3. Name**

The name of the Company is WATERBRIDGE, S.à r.l.

**Art. 4. Duration**

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered office**

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital**

The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital**

The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares**

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares**

Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares**

If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities**

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a partner**

The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers**

The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

**Art. 14. Powers of the managers**

The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

**Art. 15. Events affecting the managers**

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 16. Liability of the managers**

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 17. Representation of the Company**

The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

### **Art. 18. General Meetings of partners**

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

### **Art. 19. Decisions**

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

### **Art. 20. Financial year**

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

### **Art. 21. Balance-sheet**

Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

### **Art. 22. Allocation of profits**

The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

### **Art. 23. Dissolution, liquidation**

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

### **Art. 24. Matters not provided**

All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon now appeared Mr Ole Sorensen, prenamed, acting in said capacity, declared to subscribe and pay up the issued shares in such capacity as follows:

Associates	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Paid in capital (EUR)
1) AL NASR GROUP Ltd .....	2,500.-	100	2,500.-
2) WATERBRIDGE Ltd .....	10,000.-	400	10,000.-
Total .....	12,500.-	500	12,500.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2006.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, through their proxyholder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at one (1), and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company.

- Mr Abbas Jafarian, company director, born in Teheran (Iran), on 12 February 1967, residing in 53 Cavendish House 21, Wellington Road, London NW8, 9SQ (United Kingdom).

2.- The address of the registered office of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) AL NASR GROUO Ltd, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Suite 6, Mill Mall, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3085, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par:

Monsieur Ole Sorensen employé de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

en vertu d'une procuration datée 07 juin 2006;

2) WATERBRIDGE Ltd, une société constituée et existant sous lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à P.O. Box 2512, George Town, Grand Cayman (Iles Cayman),

ici représentée par:

Monsieur Ole Sorensen employé de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

en vertu d'une procuration datée 8 juin 2006;

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme

Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

#### Art. 2. Objet

L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

#### Art. 3. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de WATERBRIDGE, S.à r.l.

#### Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

#### Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

#### Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales**

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts**

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités**

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé**

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants**

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants**

Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants**

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants**

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société**

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

**Art. 18. Assemblée Générale des associés**

Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

#### **Art. 19. Décisions**

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

#### **Art. 20. Année sociale**

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Bilan**

Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

#### **Art. 22. Répartition des bénéfices**

Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 23. Dissolution, Liquidation**

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Art. 24. Disposition générale**

Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Ensuite a comparu, Monsieur Ole Sorensen, prénommé, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
1) AL NASR GROUP Ltd . . . . .	2.500,-	100	2.500,-
2) WATERBRIDGE Ltd . . . . .	10.000,-	400	10.000,-
Total . . . . .	12.500,-	500	12.500,-

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Coût, évaluation:

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés prénommés, par leur mandataire susnommé, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société:

- Monsieur Abbas Jafarian, directeur de société, né à Téhéran (Iran), le 12 février 1967, demeurant à 53 Cavendish House 21, Wellington Road, London NW8, 9SQ (Royaume-Uni).

2.- L'adresse du siège social est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: O. Sorensen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2006, vol. 905, fol. 80, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2006.

J.-J. Wagner.

(086731.3/239/366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

**MOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 79.344.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 18 décembre 2000 entre:

Société domiciliée: MOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: B 79.344,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 5 mai 2006.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080364.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**BOSA HOTEL & RESORT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.999.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 26 octobre 2000 entre:

Société domiciliée: BOSA HOTEL & RESORT S.A., Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: 40.999,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 10 mai 2006.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080365.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

---

**FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.725.

Le bilan pour la période du 22 octobre 2002 (date de constitution) au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(080717.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

---

**FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.725.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Signature.

(080716.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

---

**DUMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 118.104.

## STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Duffaut, agent immobilier, demeurant à B-1060 Saint Gilles, 39/1, avenue Clémentine (Belgique).
  - 2.- Monsieur Grégory Maquet, agent immobilier, demeurant à B-1315 Glimes, 15A, rue de Bomal (Belgique).
  - 3.- Monsieur Franck Maquet, pharmacien, demeurant à B-5020 Malonne, rue de Bauw 73 (Belgique),  
ici dûment représenté par Monsieur Grégory Maquet, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
  - 4.- Monsieur Laurent Duffaut, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 118 Dieweg (Belgique),  
ici dûment représenté par Robert Duffaut, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DUMA LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers et la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de biens immobiliers, titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra prendre des mandats d'administrateurs dans les sociétés dont elle détient une participation.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Robert Duffaut, préqualifié, six cent vingt actions . . . . .	620
2.- Monsieur Grégory Maquet, préqualifié, six cent vingt actions . . . . .	620
3.- Monsieur Franck Maquet, préqualifié, neuf cent trente actions . . . . .	930
4.- Monsieur Laurent Duffaut, préqualifié, neuf cent trente actions . . . . .	930
<b>Total: trois mille cent actions . . . . .</b>	<b>3.100</b>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Robert Duffaut, agent immobilier, né à Etterbeek (Belgique), le 15 juillet 1978, demeurant à B-1060 Saint Gilles, 39/1, avenue Clémentine (Belgique);
  - Monsieur Grégory Maquet, agent immobilier, né à Charleroi (Belgique), le 2 mars 1970, demeurant à B-1315 Glimes, 15A, rue de Bomal (Belgique);

- Monsieur Franck Maquet, pharmacien, né à Charleroi (Belgique), le 24 août 1965, demeurant B-5020 Malonne, 73, rue de Bauw (Belgique);

- Monsieur Laurent Duffaut, administrateur de sociétés, né à Schaerbeek (Belgique), le 23 juin 1975, demeurant à B-1180 Uccle, 118 Dieweg (Belgique).

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Duffaut, G. Maquet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2006, vol. 536, fol. 90, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirrt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2006.

J. Seckler.

(080780.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

### **VAN DALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.331.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 14 mai 2003 entre:

Société domiciliée: VAN DALE HOLDING S.A., Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: 57.331,

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,  
R.C.S. Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 28 novembre 2005.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080367.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

### **APEX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.516.960,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 110.956.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique par résolutions écrites du 21 juin 2006*

La démission de Monsieur Mark Lettes en tant que gérant de la société est acceptée, et ce avec effet au 10 juin 2006.

Nomination de Monsieur Gerald J. Malys, Comptable demeurant au 1700 Lincoln Street, Suite 3050 à Denver, Colorado 80203 aux Etats-Unis d'Amérique, en remplacement de Monsieur Mark Lettes, gérant démissionnaire, avec effet au 10 juin 2006.

Le nouveau gérant poursuit le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080371.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

**ADSYS, ADVANCED DIGITAL SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 24, Val St. André.

R. C. Luxembourg B 118.128.

 —  
**STATUTS**

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ivan David Danisa, journaliste, né à Uromi (Nigéria), le 14 décembre 1967, demeurant à L-1128 Luxembourg, 24, Val St. André.

2.- Monsieur Fabio Gasperoni, fiscaliste, né à Rome (Italie), le 4 août 1978, demeurant à L-2311 Luxembourg, 37, avenue Pasteur.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ADVANCED DIGITAL SYSTEM, S.à r.l., en abrégé ADSYS.

**Art. 3.** La société a pour objet la production, le développement, l'intégration, la commercialisation, l'exploitation et la distribution de toutes oeuvres créatives et de tous produits ou services multimédias, interactifs ou non, sur tous supports connus ou encore inconnus de diffusion.

D'autre part, la société a pour objet l'accomplissement, pour son compte ou pour compte de tiers, de toutes prestations en matière de marketing, gestion, conseils et études de marché dans le domaine audiovisuel et multimédia.

La société pourra s'intéresser par toutes voies et moyens, dans toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de l'entreprise.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-six euros (126,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Ivan David Danisa, journaliste, né à Uromi (Nigéria), le 14 décembre 1967, demeurant à L-1128 Luxembourg, 24, Val St. André, cinquante et une parts sociales .....	51
2.- Monsieur Fabio Gasperoni, fiscaliste, né à Rome (Italie), le 4 août 1978, demeurant à L-2311 Luxembourg, 37, avenue Pasteur, quarante-neuf parts sociales .....	49
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1128 Luxembourg, 24, Val St. André.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ivan David Danisa, journaliste, né à Uromi (Nigéria), le 14 décembre 1967, demeurant à L-1128 Luxembourg, 24, Val St. André.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I.D. Danisa, F. Gasperoni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, vol. 537, fol. 25, case 11. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2006.

J. Seckler.

(081064.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

**IMMOMO S.C.I., Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg E 3.180.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Georges Mootz, employé privé, demeurant à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage,
- 2.- Monsieur Gust Mootz, comptable, demeurant à L-5752 Frisange, 35, route de Luxembourg,
- 3.- Madame Gisèle Leick, sans état particulier, épouse de Monsieur Gust Mootz, demeurant à L-5752 Frisange, 35, route de Luxembourg.

Ces comparants ont déclaré avoir convenu de constituer la société dont ils vont établir les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination suivante: IMMOMO S.C.I.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée de vingt (20) ans à partir de ce jour. Dans ce cas, la procédure de dissolution de la société sera effectuée par le ou les gérant(s) en fonction.

Les associés, par décision unanime portant modification des statuts, pourront modifier la forme juridique et décider de la durée illimitée de la société.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à l'unanimité.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à mille (1.000,-) euros, représenté par cent (100) parts d'intérêts de dix (10,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de mille (1.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile, ainsi qu'il a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Georges Mootz, préqualifié, quatre-vingt-dix-huit parts. ....	98
2.- Monsieur Gust Mootz, préqualifié, une part . . . . .	1
3.- Madame Gisèle Leick, préqualifiée, une part . . . . .	1
Total: cent parts. ....	100

**Art. 7.** Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

**Art. 8.** La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil Spécial C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 11.** La société est gérée collectivement par les associés. Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 12.** Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 13.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

**Art. 16.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Réunion des Associés*

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

1. Par référence à l'article onze des statuts, est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Georges Mootz, préqualifié, qui engagera valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. L'adresse de la société est fixée à L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents (900,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mootz, G. Mootz, G. Leick, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 19 juillet 2006, vol. 437, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 août 2006.

U. Tholl.

(081682.3/232/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

**JUST ARRIVED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 118.088.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Elizabeth Brintet, épouse Godefroy, diplômée en études commerciales, demeurant à L-2167 Luxembourg, 28, rue des Muguets;

2. Pia Beraud-Sudreau, épouse Bouffard, diplômée en études commerciales, demeurant à L-1420 Luxembourg, 182, avenue Gaston Diderich.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Objet - Raison sociale - Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les personnes comparantes et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'édition d'imprimés et de documents multimédia sous quelque forme que ce soit, ainsi que leur conception, réalisation, mise en valeur par vente, échange ou autrement ainsi que la commercialisation et la diffusion de ces publications par tous moyens, y compris par livres, journaux, affiches, brochures, guides et sites internet.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de JUST ARRIVED, S.à r.l., société à responsabilité limitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. Capital social - Parts sociales****Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.**Titre III. Administration et gérance****Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Un bilan, ainsi qu'un compte des profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition des associés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2006.

##### *Souscription - Libération*

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1. Elizabeth Brintet, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. Pia Beraud-Sudreau, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à 1.000,- EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

2.- Sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée:

- Pia Beraud-Sudreau, épouse Bouffard, diplômée en études commerciales, demeurant à L-1420 Luxembourg, 182, avenue Gaston Diderich, née le 13 décembre 1974 à L'Union/Haute-Garonne (France); et

- Elizabeth Brintet, épouse Godefroy, diplômée en études commerciales, demeurant à L-2167 Luxembourg, 28, rue des Muguets, née le 12 février 1973 à Neuilly-sur-Seine/Hauts-de-Seine (France).

Vis-à-vis des tiers, les gérantes ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

3.- Les gérantes prénommées pourront nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Godefroy, P. Beraud-Sudreau, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 60, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

P. Frieders.

(080064.3/212/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.